

II

*Le Secrétaire permanent du Ministère des Affaires étrangères de la Guyane
au Haut-Commissaire du Canada*

(Traduction)

Georgetown, Guyane.
Le 26 février 1974.

EXCELLENCE,

J'ai l'honneur de me référer à votre Note N° 571 datée du 11 décembre 1973, dans laquelle Votre Excellence propose:

(Voir la Note canadienne N°. 571 du 11 décembre 1973)

J'ai l'honneur de vous faire savoir que les propositions qui précèdent agrément au Gouvernement de la Guyane et de confirmer que la Note de Votre Excellence, dont les versions anglaise et française font également foi, ainsi que la présente Note constituent un Accord entre nos deux Gouvernements qui entrera en vigueur trente jours après la date de la présente Note.

Veillez agréer, Excellence, les assurances renouvelées de ma très haute considération.

R. A. COLLINS
Secrétaire permanent

Son Excellence O.W. Dier,
Haut-Commissaire du Canada,
Georgetown, Guyane.